

Conférence des Églises réformées romandes (CER) et agence de presse Protestinfo

Réactions du Conseil synodal de l'Église réformée vaudoise

Lausanne, le 21.10.2025 – **A la suite de l'annonce par la Conférence des Églises réformées romandes (CER) du licenciement de deux journalistes de l'agence de presse Protestinfo, le Conseil synodal (exécutif) de l'Église évangélique réformée du canton de Vaud (EERV) tient à corriger des allégations erronées qui ont paru dans la presse et qui ont suscité une lettre ouverte : le Conseil synodal de l'EERV n'est jamais intervenu pour empêcher la parution d'un quelconque article de cette agence de presse et n'a jamais demandé le licenciement de journaliste de Protestinfo.**

L'Église réformée vaudoise est membre de la Conférence des Églises réformées romandes au même titre que 5 autres Églises sœurs réformées. La CER comporte 3 départements dont l'un d'eux est Médias-pro qui compte notamment l'agence de presse Protestinfo. Agence de presse avec laquelle l'Église réformée vaudoise collabore régulièrement et depuis de nombreuses années.

Le Conseil synodal réaffirme que, ni par le passé ni aujourd'hui, il n'a tenté par quelque moyen que ce soit d'étouffer, de suspendre, de censurer ou d'interdire un article de cette agence de presse. Le Conseil synodal tient également à préciser qu'à aucun moment, il n'a demandé le licenciement de journaliste.

Le Conseil synodal a écrit un courrier au Comité exécutif de la CER (CECER) le 3 octobre demandant un entretien au CECER à propos de la manière de procéder de l'agence de presse ; entretien qui n'a pas encore eu lieu. (*annexes 2 et 3*)

Ce courrier a été envoyé avant d'avoir connaissance du courriel du 2 octobre du responsable de Médias-pro au CECER à Protestinfo, leur annonçant comme première mesure, un gel de toute publication relative au sujet concerné par l'interview. (*annexe 1*)

Par ailleurs, l'édit article a fait l'objet de réponses écrites à l'agence de presse par Laurence Bohnenblust-Pidoux, membre du Conseil synodal, et à aucun moment elle n'a demandé le retrait de l'article. Elle a autorisé à utiliser ses réponses écrites dans l'article.

Laurence Bohnenblust-Pidoux étant également présidente du CECER, elle s'est récusée conformément aux règles de bonne gouvernance et d'éthique des institutions – avant que les membres restant du CECER ne conduisent la procédure menant aux licenciements susmentionnés.

En outre, l'Église réformée vaudoise est engagée depuis plusieurs années dans la lutte contre les abus à la personne, notamment avec le lancement en 2021 du Plan de Prévention et de Protection de la Personnalité (PPPP). Et c'est sur proposition de l'EERV qu'un dispositif de lutte contre les abus à la personne a été intégré à la Convention 2025-2029 qui lie l'Église réformée vaudoise à l'Etat de Vaud.

Annexes

- *annexe 1 : courriel du CECER (Yves Bourquin) à Anne-Sylvie Sprenger (agence de presse Protestinfo) le 2 octobre 2025, demandant le gel de l'article*
- *annexe 2 : courrier du Conseil synodal au CECER le 3 octobre 2025, demandant un entretien suite aux échanges concernant l'article*
- *annexe 3 : réponse du CECER le 7 octobre 2025 au courrier du Conseil synodal du 3 octobre 2025*

Contact médias

- Philippe Leuba, président du Conseil synodal, philippe.leuba@eerv.ch, 079 206 79 69
- Carole Delamuraz, responsable Office information et communication, carole.delamuraz@eerv.ch, 079 641 66 50